

Nombre de délégués élus au Comité Syndical : 50
Délégués présents : 31
Absents : 19

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 28 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 mai 2015

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point 1 – Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 5 février 2015

Rapporteur : Monsieur HASSER

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 12 juin 2014,

VU le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 5 février 2015, transmis par le Syndicat mixte du SCoTAM, par courrier, le 16 mars 2015, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ce procès-verbal,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la réunion de Comité syndical qui s'est tenue le 5 février 2015 et qui a été transmis par courrier, le 16 mars 2015, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents.

Pour extrait conforme

Metz, le

Le Président

19 MAI 2015



Monsieur Henri HASSER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 mai 2015

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point 2 – Communication d'une décision prise par le Président

Rapporteur : Monsieur HASSER

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité syndical du 15 mai 2014 donnant délégation au Président du Syndicat mixte du SCoTAM pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication de la décision prise par le Président, relative à la signature d'un marché public pour les consultations de faible montant (inférieures à 15 000 € HT) détaillée ci-dessous :

Objet	Titulaire	Montant total H.T.	Durée	Type de procédure
Marché n°9-2015 - Missions de reprographie du dossier de SCoTAM approuvé	REPROMOSELLE - MONTIGNY LES METZ	929,80 €	Réalisation sous 4 jours ouvrés à compter de la réception de la notification	MAPA Consultation de 3 sociétés

Pour extrait conforme

Metz, le
Le Président

19 MAI 2015



Monsieur Henri HASSER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 mai 2015

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point 3 – Communication des délibérations prises par le Bureau le 23 avril 2015

Rapporteur : Monsieur HASSER

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Comité syndical du 12 juin 2014 donnant délégation partielle au Bureau du Syndicat mixte pour :

- la formulation d'avis sur les PLU communaux, prévus à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme,
- la formulation de décisions sur les demandes de dérogation d'urbanisation limitée, prévues à l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme, pour tout secteur d'une superficie inférieure à 40 ha.

CONSIDERANT que les délibérations prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

*La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme consultée,
Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du 23 avril 2015, détaillées ci-dessous :

Point n°1 – Avis sur le projet de PLU de la Commune de Corny sur Moselle

SOULIGNE, globalement, la qualité du projet de PLU de Corny-sur-Moselle, et notamment :

- Les choix des nouveaux sites d'urbanisation situés préférentiellement dans les cœurs d'îlot ou en couture urbaine.
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation intéressantes très illustratives et pédagogiques qui mettent en avant l'aspect paysager pour l'intégration des nouveaux secteurs résidentiels, les liaisons entre quartiers (liaisons douces, sécurisation de la traversée principale du

village), la gestion des eaux pluviales, ainsi que la volonté d'obtenir des formes urbaines plus économes en foncier.

- La problématique des déplacements bien développée à l'échelle du village, notamment les liaisons douces.
- La démarche combinée liant valorisation des paysages, préservation de la biodiversité et gestion des risques.
- L'identification et la préservation des éléments bâtis et paysagers de patrimoine local.
- La présence d'une liste d'espèces végétales locales annexée au règlement qui peut constituer une aide aux pétitionnaires pour sélectionner les essences appropriées à notre climat.

CONSIDERANT :

- Les objectifs de production de logements du SCoTAM pour la Communauté de Communes du Val de Moselle (600 logements dont 450 à 550 logements pour les pôles relais et pôles de proximité, à horizon 2032),
- L'absence, à ce jour, de stratégie intercommunale sur la production nouvelle de logements sur le territoire du Val de Moselle,

ESTIME, en l'absence d'objectif de production de logements clairement exprimé dans le PLU, que le projet de Corny-sur-Moselle ambitionne d'accueillir, dans des proportions maximalistes, 280 à 300 logements à horizon 2030, soit approximativement 60% de l'enveloppe dédiée aux 5 pôles relais et de proximité du territoire du Val de Moselle.

REMARQUE :

- Que les objectifs de développement démographique de Corny-sur-Moselle sont ambitieux et risquent de bouleverser les équilibres existants entre les communes de la Communauté de Communes du Val de Moselle,
- A contrario, que le modèle de développement urbain privilégié par la commune (comblement de cœur d'îlots, densification) rendra complexe certaines opérations par un phénomène possible de rétention foncière eu égard au morcellement du parcellaire.

DEMANDE :

- **Que l'objectif de production de nouveaux logements soit clairement affiché et justifié dans le PLU,**
- **Que le projet de PLU établisse un échéancier de réalisation des opérations afin d'être plus en phase avec les objectifs du SCoTAM.**

CONSIDERANT que, bien que la commune ait identifié son potentiel de densification au sein du village (5,62 ha), elle n'a pas justifié la non mobilisation de ce potentiel pour en déduire ses besoins en extension. Ainsi, la démarche d'économie du foncier sollicitée par le SCoTAM (cible 2.5 du Document d'Orientation et d'Objectifs) n'a pas été mise en œuvre ou explicitée.

DEMANDE que la commune explicite dans son projet les raisons pour lesquelles cet important potentiel de densification (même en partie) n'a pas été pris en compte pour accueillir une part des nouveaux logements.

CONSIDERANT que la partie activité de la zone mixte 1AUx située à l'entrée de village participe à l'enveloppe des zones locales de la Communauté de Communes du Val de Moselle (cible 1.12 du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoTAM).

DEMANDE :

- **De joindre l'esquisse d'aménagement prévue pour la zone AUx et d'enrichir l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de ce secteur de principes à respecter pour l'implantation des activités artisanales et commerciales.**

- De prévoir dans les zones AU des dispositions en faveur du déploiement des communications numériques (très haut débit / fibre optique) en lien avec la cible 2.1 du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoTAM.
- De délimiter l'enveloppe urbaine (dans la partie diagnostic), tel que prévu à la cible 2.5 du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoTAM, et de définir un objectif minimal de densification pour les zones d'extension situées en dehors de l'enveloppe urbaine (cible 2.6 du Document d'Orientations et d'Objectifs).
- De définir l'espace agricole majeur tel que le prévoit la cible 7.10 du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoTAM.
- De reclasser en zone naturelle l'espace identifié comme "petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité" sur la carte de l'armature écologique du SCoTAM et actuellement classé en zone A/At dans le PLU (zone "Auché").
- De veiller à ce que les éléments de patrimoine remarquable (L123-1-7, L.121-1-7, R.421-23) soient bien matérialisés sur le plan de zonage.
- D'actualiser dans le diagnostic territorial, le paragraphe consacré au SCoTAM. Celui-ci a été approuvé le 20 novembre 2014 et est exécutoire depuis le 1^{er} février 2015. Ses orientations (Document d'Orientations et d'Objectifs) s'appliquent ainsi pleinement au PLU de Corny-sur-Moselle dans un principe de compatibilité.

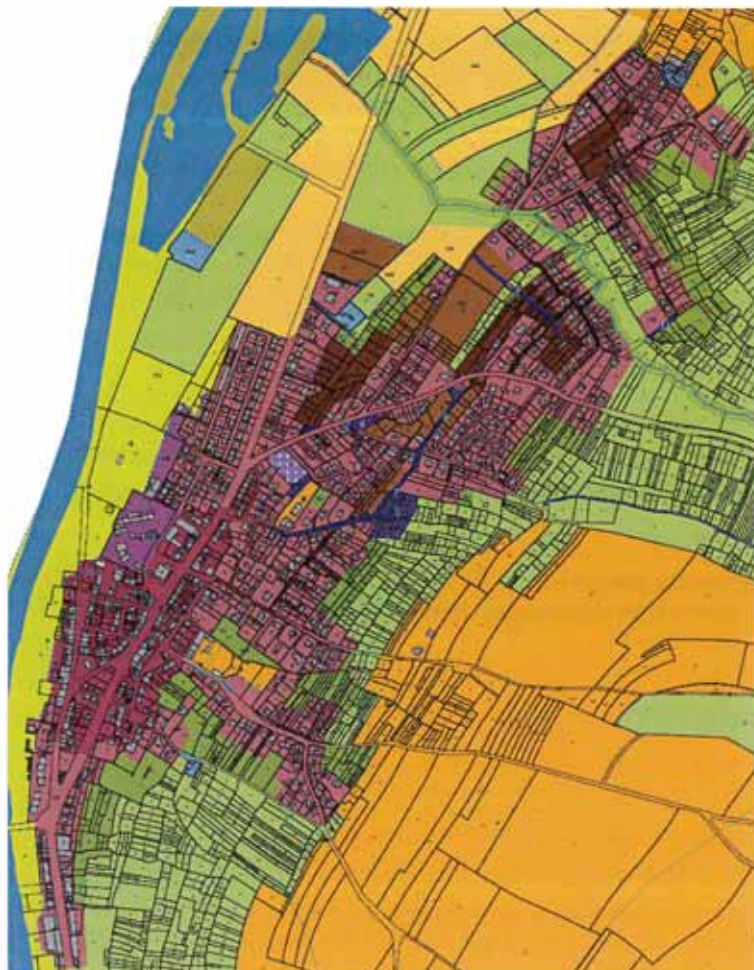
RECOMMANDE :

- De préserver et valoriser le ruisseau de Wricholle au niveau de sa traversée du Clos de Béva.
- De porter une attention particulière aux espèces invasives lors des aménagements.

EMET, en conséquence, un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de CORNY-SUR-MOSELLE sous réserve de prise en compte des demandes formulées ci-avant.

Extrait du zonage

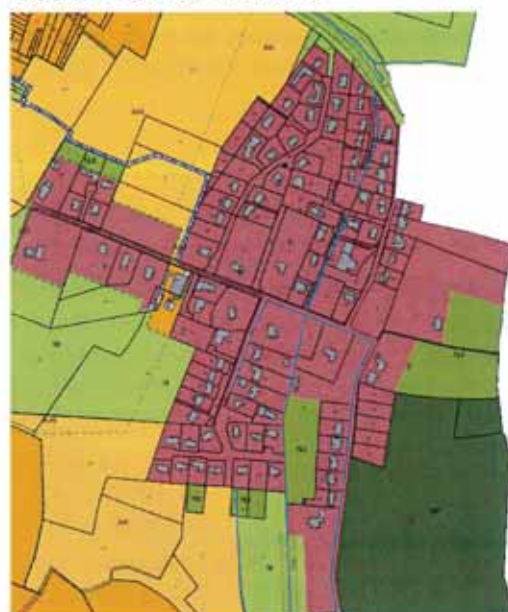
Zoom – centre village



Zoom – Les sentiers du sabré (zones d'extensions)



Zoom – Le Clos de Béva



Point n°2 – Avis sur le projet de PLU de la Commune de Norroy le Veneur

SOULIGNE, globalement, la qualité du projet de PLU de Norroy-le-Veneur, et notamment :

- le choix de densifier le tissu villageois existant, assurant ainsi une réelle économie de foncier.
- la préservation des espaces naturels et agricoles, et des paysages et l'identification des éléments de patrimoine à préserver.

CONSIDERANT que la commune est concernée par une vacance supérieure à 7% (7,8% en 2011),

DEMANDE que le PLU fixe un objectif de résorption de la vacance et précise les modalités retenues pour y parvenir.

DEMANDE :

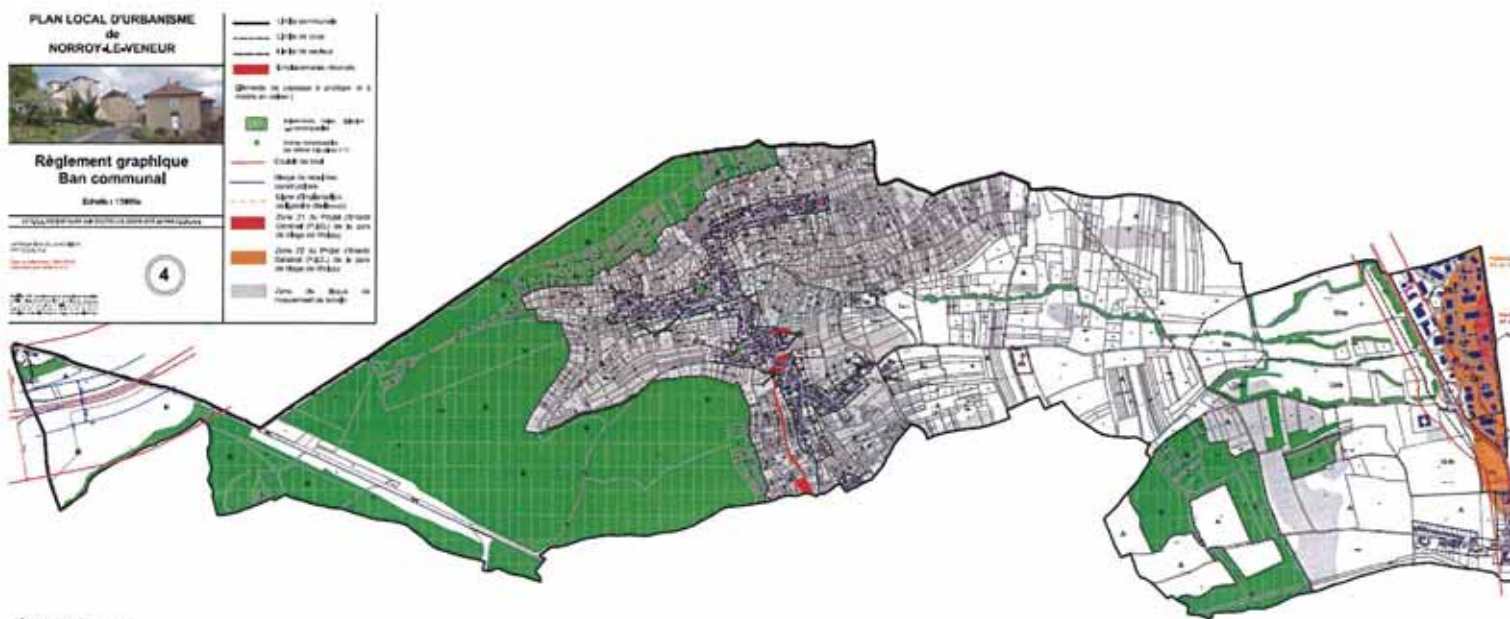
- De délimiter l'enveloppe urbaine (dans la partie diagnostic), tel que prévu à la cible 2.5 du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoTAM.
- De définir l'espace agricole majeur tel que le prévoit la cible 7.10 du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoTAM.
- D'ajouter, dans le diagnostic territorial, un paragraphe consacré au SCoTAM à l'instar de celui consacré à la DTA et actualiser le paragraphe dédié au SCoTAM dans la partie "normes supra communales" du rapport de présentation. Le SCoTAM a été approuvé le 20 novembre 2014 et est exécutoire depuis le 1^{er} février 2015. Ses orientations (Document d'Orientation et d'Objectifs) s'appliquent ainsi pleinement au PLU de Norroy-le-Veneur dans un principe de compatibilité.

RECOMMANDE :

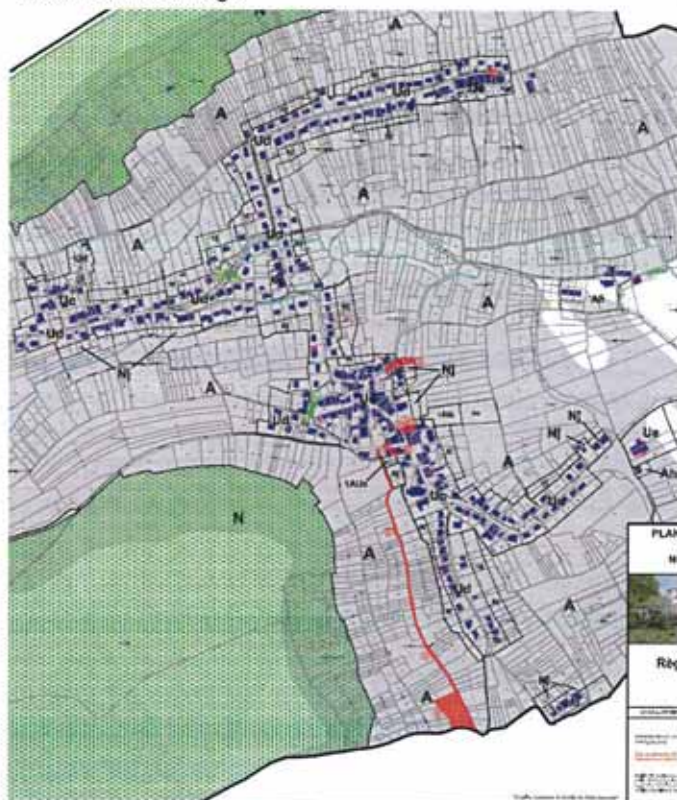
- De porter une attention plus particulière à l'auréole villageoise (paysage de haut et de bas de coteau, ceinture de vergers) afin de mettre en valeur sa qualité paysagère et écologique, par l'intermédiaire d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation par exemple.
- De permettre la mutualisation du stationnement dans l'Ecoparc en adaptant la réglementation dans la zone.

EMET, en conséquence, un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de NORROY-LE-VEEUR sous réserve de prise en compte des demandes formulées ci-avant.

Extrait du zonage



Zoom sur le village



Zoom sur Bellevue, l'Écoparc et Euromoselle Sud



Pour extrait conforme

Metz, le

Le Président

19 MAI 2015



Monsieur Henri HASSER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 mai 2015

* * *

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°4 – Compte administratif de l'exercice 2014

Rapporteur : Monsieur HASSER

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

CONSIDÉRANT que le Compte Administratif de l'exercice 2014 ne fait pas apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au Budget Principal de l'exercice 2015,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET	DEPENSES en €	RECETTES en €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
* Résultat reporté de l'exercice 2013		246 808,97
* Opérations de l'exercice 2014	9 656,84	53 649,19
TOTAL A :	9 656,84	300 458,16
SOLDE D'EXECUTION :		290 801,32
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
* Résultat reporté de l'exercice 2013		188 225,31
* Opérations de l'exercice 2014	605 412,88	498 274,00
TOTAL B :	605 412,88	686 499,31
SOLDE D'EXECUTION :		81 086,43
TOTAL GENERAL A + B :	615 069,72	986 957,47
RESULTAT DE CLÔTURE :		371 887,75
RESTE A REALISER :	0	0
RESULTAT DEFINITIF :	615 069,72	986 957,47
RESULTAT CUMULE :		371 887,75

RECONNAIT l'absence de restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme

Metz, le
Le Président

4 9 MAI 2015



Monsieur Henri HASSER

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

COMPTE ADMINISTRATIF Voté par nature

Selon la nomenclature M14
Poste comptable de Metz Municipale

Année 2014



Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57071 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22
Télécopieur : 03 87 39 07 50

DÉCISION n ° 136 / 2015

RELATIVE A LA SIGNATURE AVEC L'OPERA NATIONAL DE LORRAINE, D'UN AVENANT A UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION DE SES CHŒURS A UN OPERA A L'OPERA-THEATRE DE METZ METROPOLE

Nous soussignée, Arlette MATHIAS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 30 avril 2014 nous donnant délégation pour « *signer les conventions de partenariat sans échange financier direct ou portant sur un échange financier direct entre les parties d'un montant inférieur à 10 000 € TTC dans la limite des crédits inscrits au budget* »

CONSIDERANT que l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole a programmé les 5, 7 et 9/6/2015 trois représentations de l'opéra « *Un Ballo in Maschera* » (Verdi),

CONSIDERANT que l'importance de cet ouvrage impose un cadre de chœur renforcé, nécessitant la présence des choristes des deux opéras, attestée par une convention du 20 août 2014,

CONSIDERANT que des modifications aux jours et heures de présence à Metz du chœur de l'Opéra national de Lorraine ont été décidées au début de la mise en scène,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de passer, à cet effet, un avenant à la convention de partenariat conclue le 24 août 2014 pour la participation des chœurs de l'Opéra national de Lorraine à l'ouvrage « *Un Ballo in Maschera* ».

DÉCIDONS :

De signer avec l'Opéra national de Lorraine, 1, rue Sainte Catherine 54000 NANCY un avenant à la convention de partenariat conclue le 24 août 2014 pour la participation des chœurs de l'Opéra national de Lorraine à l'ouvrage « *Un Ballo in Maschera* » programmé les 5, 7 et 9/6/2015 à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.

Fait à Metz, le

Pour le Président,
Le Vice-Président délégué

Arlette MATHIAS
Maire de Saulny

REPUBLIQUE FRANCAISE

(1) Syndicat mixte du SCoTAM AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL	(2)
---	-------------------

Numéro SIRET : 20000768000024

POSTE COMPTABLE DE METZ MUNICIPALE

M14

Compte Administratif voté par nature	(2)
--	-------------------

BUDGET (3) SCOTAM - Budget principal

ANNEE **2014**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages			
3	I Informations générales (5) (6)		
4	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
5	B - Modalités de vote du budget		
6	II Présentation générale du budget		
7	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
8	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
9	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
10	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
11	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
12	III Vote du budget		
13-14	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
15-16	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
17-18	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
19-20	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		sans objet
21	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
22	A - Eléments du bilan		
23-26	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	x	
27	A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	x	
27	A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes	x	
28	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	x	
29	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	x	
	A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		x
	A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
	A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		x
	A2.8 - Typologie de la répartition de l'encours		x
	A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		x
30-31	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements	x	
31	A4 - Etat des provisions		
31	A5 - Etalement des provisions		
32	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
33	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		x
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		x
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		x
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		x
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct. (4)		x
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (4)		x
	A8 - Etat des charges transférées		x
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		x
34	A10.1 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	x	
34	A10.2 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	x	
35	A10.3 - Opérations liées aux cessions	x	
36	A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	x	
36	A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	x	
	A11 - Etat des travaux en régie		x
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		x
37	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		x
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		x
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		x
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		x
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		x
	B1.6 - Etat des engagements reçus		x
38	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	x	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		x
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		x
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		x
39	C - Autres éléments d'informations		
40-41	C1.1 - Etat du personnel	x	
42	C1.2 - Actions de formation des élus	x	
43	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	x	
44	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement	x	
44	C3.2 - Liste des établissements publics créés	x	
44	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	x	
44	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	x	
45-46	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	x	
47	C3.6 - Identification des flux croisés	x	
48	Situation anticipée du compte administratif 2014	x	
49	Etat des rattachements de l'exercice 2014	x	
50	Report des investissements de 2014 sur 2015	x	
51	Résultats budgétaires de l'exercice 2014	x	
52	Résultats d'exécution du Budget Principal de l'exercice 2014	x	
53	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
54	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	x	
54	D2 - Arrêté et signatures	x	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent la présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexe à l'arrêté n° NUR : IN15123/402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Code INSEE	Syndicat mixte du SCOTAM - Budget principal	CA 2014
------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	378 220
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1,52	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1,30	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,01	
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	35,27%	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	116,77%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,62%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, L2313-2, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (2),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (2).
- ~~avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (3),~~
- ~~avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (4).~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (5)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~_____ budgétaires (délibération n° du).~~

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget

(2) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(3) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 605 412,88	G 498 274,00
	Section d'investissement	B 9 656,84	H 53 649,19
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section de fonctionnement (002)	C	I 188 225,31
	Reports en section d'investissement (001)	D	J 246 808,97
		(si déficit)	(si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 615 069,72	= G+H+I+J 986 957,47

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(1)	Section de fonctionnement	E 0,52	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,52	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 605 413,40	=G+I+K 686 499,31
	Section d'investissement	=B+D+F 9 656,84	=H+J+L 300 458,16
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 615 070,24	=G+H+I+J+K+L 986 957,47

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	126 995,31	86 399,95	3 552,00		37 043,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	221 750,00	202 526,67			19 223,33
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	305 511,95	281 667,72			23 844,23
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		654 257,26	570 594,34	3 552,00		80 110,92
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		654 257,26	570 594,34	3 552,00		80 110,92
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	32 244,54	31 266,54			978,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		32 244,54	31 266,54			978,00
TOTAL		686 501,80	601 860,88	3 552,00		81 088,92

Pour information (3)					
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	491 686,00	491 686,00			
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		491 686,00	491 686,00			
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		491 686,00	491 686,00			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	6 590,49	6 588,00			2,49
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 590,49	6 588,00			2,49
TOTAL		498 276,49	498 274,00			2,49

Pour information (3)					
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		188 225,31			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	329 833,02	3 068,84		326 764,18
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	329 833,02	3 068,84		326 764,18
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (5)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	329 833,02	3 068,84		326 764,18
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	6 590,49	6 588,00		2,49
041	Opérations patrimoniales (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 590,49	6 588,00		2,49
	TOTAL	336 423,51	9 656,84		326 766,67

Pour information (2)				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement	43 781,00	8 793,94		34 987,06
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	43 781,00	8 793,94		34 987,06
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	13 589,00	13 588,71		0,29
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)				
138	Autres sub. d'invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
	Total des recettes financières	13 589,00	13 588,71		0,29
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	57 370,00	22 382,65		34 987,35
021	Virement de la section de fonctionnement (1)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	32 244,54	31 266,54		978,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	32 244,54	31 266,54		978,00
	TOTAL	89 614,54	53 649,19		35 965,35

Pour information (2)				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	246 808,97			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	89 951,95		89 951,95
012	Charges de personnel et frais assimilés	202 526,67		202 526,67
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	281 667,72		281 667,72
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements et provisions		31 266,54	31 266,54
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
Dépenses de fonctionnement - Total		574 146,34	31 266,54	605 412,88

Pour information			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		6 588,00	6 588,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 068,84		3 068,84
204	Subventions d'équipements versés			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciations des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciations des stocks et en-cours (5)			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciations des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciations des comptes financiers (5)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		3 068,84	6 588,00	9 656,84

Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnel qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	491 686,00		491 686,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		6 588,00	6 588,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	491 686,00	6 588,00	498 274,00

Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			188 225,31

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 588,71		13 588,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	8 793,94		8 793,94
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		31 266,54	31 266,54
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (4)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	22 382,65	31 266,54	53 649,19

Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			246 808,97

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
art (1)			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	126 995,31	86 399,95	3 552,00		37 043,36
6064	Fournitures administratives	1 500,00	110,40			1 389,60
6132	Locations immobilières	2 500,00				2 500,00
6135	Locations mobilières	3 006,00	-546,00	3 552,00		
616	Primes d'assurance	630,00	538,09			91,91
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500,00	768,97			731,03
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	337,67			262,33
6226	Honoraires	36 423,47	15 829,00			20 594,47
6231	Annonces et insertions	10 000,00	6 722,54			3 277,46
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	1 655,85			344,15
6236	Catalogues et imprimés	865,31	351,00			514,31
6238	Divers	7 000,00	3 039,90			3 960,10
6281	Concours divers (cotisations...)	2 600,00	2 516,00			84,00
62878	A d'autres organismes	55 076,53	55 076,53			
6288	Autres services extérieurs	3 294,00				3 294,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	221 750,00	202 526,67			19 223,33
6218	Autre personnel extérieur	221 670,00	202 493,84			19 176,16
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	50,00	29,12			20,88
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	30,00	3,71			26,29
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante	305 511,95	281 667,72			23 844,23
6532	Frais de mission	23 871,95	33,92			23 838,03
6536	Frais de représentation du maire	280,00	273,80			6,20
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	281 360,00	281 360,00			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = (011+012+014+65+656)		654 257,26	570 594,34	3 552,00		80 110,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)					
67	Charges exceptionnelles (c)					
68	Dotations aux provisions (d) (3)					
022	Dépenses imprévues (e)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		654 257,26	570 594,34	3 552,00		80 110,92

023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4), (5), (6)	32 244,54	31 266,54			978,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	32 244,54	31 266,54			978,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		32 244,54	31 266,54			978,00

043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(7)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 244,54	31 266,54			978,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		686 501,80	601 860,88	3 552,00		81 088,92
--	--	------------	------------	----------	--	-----------

Pour information	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112(2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes ...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	491 686,00	491 686,00			
74751	Gpf de rattachement	491 686,00	491 686,00			
75	Autres produits de gestion courante					
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = 70+73+74+75+013		491 686,00	491 686,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES					A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)					
78	Reprises sur provisions (d) (2)					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		491 686,00	491 686,00			

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3), (4), (5)	6 590,49	6 588,00			2,49
777	Quote-part des subventions d'investissement	6 590,49	6 588,00			2,49
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (6)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 590,49	6 588,00			2,49

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		498 276,49	498 274,00			2,49
--	--	-------------------	-------------------	--	--	-------------

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	188 225,31

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI- 042 = DI 040.

(4) Dont 776

(5) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	329 833,02	3 068,84		326 764,18
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification	329 833,02	3 068,84		326 764,18
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement		329 833,02	3 068,84		326 764,18

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES	329 833,02	3 068,84		326 764,18
-----------------------------------	-------------------	-----------------	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	6 590,49	6 588,00		2,49
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	6 590,49	6 588,00		2,49
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	2 471,43	2 470,00		1,43
13912	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	4 119,06	4 118,00		1,06
	Charges transférées (6)				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 590,49	6 588,00		2,49

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	336 423,51	9 656,84		326 766,67
---	-------------------	-----------------	--	-------------------

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RI- 042*.

(5) Les comptes 15,29, 39 et 49 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(6) Dont 192

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/arte(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	43 781,00	8 793,94		34 987,06
1311	Etat et établissements nationaux	6 356,00	3 297,73		3 058,27
1312	Regions	10 593,00	5 496,21		5 096,79
1321	Etat et établissements nationaux	26 832,00			26 832,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		43 781,00	8 793,94		34 987,06

10	Dotations, fonds divers et réserves	13 589,00	13 588,71		0,29
10222	F.c.t.v.a.	13 589,00	13 588,71		0,29
138	Autres subventions d'investis. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisation				
Total des recettes financières		13 589,00	13 588,71		0,29

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		57 370,00	22 382,65		34 987,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	32 244,54	31 266,54		978,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modification	25 968,54	24 990,54		978,00
28051	Concessions et droits similaires	6 276,00	6 276,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		32 244,54	31 266,54		978,00
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 244,54	31 266,54		978,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		89 614,54	53 649,19		35 965,35

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39 et 49 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

IV - ANNEXES

A – ÉLÉMENTS DU BILAN

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN										
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)										A1

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total des dépenses	31 266,54	290 270,34								283 876,00		605 412,88
Total des recettes	194 813,31	491 686,00										686 499,31
Solde de fonctionnement	163 546,77	201 415,66								-283 876,00		81 086,43

RESTES A REALISER au 31/12/2014

Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
SOLDE RAR fonctionnement												

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles										3 068,84		3 068,84
Opérations financières												
Equipements municipaux (2)										3 068,84		3 068,84
Equipements non municipaux (c/204) (3)												
Dépenses d'ordre	6 588,00											6 588,00
001 Solde d'exécution reporté N-1												
Total dépenses	6 588,00									3 068,84		9 656,84
Total recettes	291 664,22									8 793,94		300 458,16
Solde d'investissement	285 076,22									5 725,10		290 801,32

RESTES A REALISER AU 31/12/2014

Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
SOLDE RAR fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leur établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN										A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)										

(2)	Libellé	Non venant 01	0 Services général des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	---------------------	---	--	-----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

FONCTIONNEMENT													
DEFENSES		31 266.54	259 270.34								283 876.00		605 412.88
Realisations (3)		31 266.54	259 270.34								283 876.00		605 412.88
5064 Fournitures administratives			110.40										110.40
5135 Locations mobilières			3 005.00										3 005.00
516 Primes d'assurance			538.09										538.09
5185 Frais de colloques et séminaires			768.97										768.97
5218 Autres personnel extérieur			202 493.84										202 493.84
5225 Indemnités au comptable et aux régisseurs			337.67										337.67
5226 Honoraires			15 829.00										15 829.00
5231 Annonces et insertions			6 722.54										6 722.54
5232 Fêtes et cérémonies			1 655.85										1 655.85
5238 Catalogues et imprimés			351.00										351.00
5238 Divers			3 039.90										3 039.90
5281 Concours divers (cotisations...)			55 076.53								2 516.00		57 592.53
52878 A d'autres organismes			29.12										29.12
5451 Cotisations à l'U.R.S.A.F.			3.71										3.71
5458 Cotisations aux autres organismes sociaux			33.92										33.92
5532 Frais de mission			273.80										273.80
5538 Frais de représentation du maire											281 360.00		281 360.00
5574 Subventions de fonctionnement aux associations													
5911 Dotations aux amortissements des immobilisations		31 266.54											31 266.54
Restes à réaliser au 31/12													

INVESTISSEMENT													
RECETTES		184 513.31	491 686.00										676 199.31
Realisations (3)		184 513.31	491 686.00										676 199.31
002 Déficit/excédent reporté		188 225.31											188 225.31
74751 Gif de rattachement			491 686.00										491 686.00
777 Quote-part des subventions d'investissement		6 588.00											6 588.00
Restes à réaliser au 31/12													
SOLDE		163 946.77	201 415.96								-283 876.00		91 086.43

INVESTISSEMENT													
DEFENSES		6 588.00											6 588.00
Realisations (3)		6 588.00											6 588.00
13911 Subventions d'équipement transférées au compte de résultat		2 470.00											2 470.00
13912 Subventions d'équipement transférées au compte de résultat		4 118.00											4 118.00
202 Frais d'études, d'élaboration, de modification													
Restes à réaliser au 31/12													

INVESTISSEMENT													
RECETTES		291 654.22											291 654.22
Realisations (3)		291 654.22											291 654.22
001 Solde d'exécution section d'inv. reporté		246 808.97											246 808.97
10222 F.c.l.v.a.		13 585.71											13 585.71
1311 Etat et établissements nationaux													
1312 Régions													
2802 Frais d'études, d'élaboration, de modification		24 990.54											24 990.54
29051 Concessions et droits similaires		6 275.00											6 275.00
Restes à réaliser au 31/12													
SOLDE		285 076.22									5 725.10		290 801.32

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comportant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les collèges des écoles et les services à caractère unique délégués en établissement public ou budget annexes (L. 2013-3, R. 201-1 et R. 201-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).

Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à l'établissement municipal comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 2011-36 à 1 et R. 201-14 à L. 201-11 et R. 201-2 du CGCT).

(2) Le croisement est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002).

ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
IV	A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale							03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales			TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Elat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres		041 Subv. globale	048 Autres actions coop. décent.		

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES		290 270,34											290 270,34
Réalisations (3)		290 270,34											290 270,34
6064 Fournitures administratives		110,40											110,40
6135 Locations mobilières		3 006,00											3 006,00
616 Primes d'assurance		538,09											538,09
6185 Frais de colloques et séminaires		768,97											768,97
6218 Autre personnel extérieur		202 493,84											202 493,84
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs		337,67											337,67
6226 Honoraires		15 829,00											15 829,00
6231 Annonces et insertions		6 722,54											6 722,54
6232 Fêtes et cérémonies		1 655,85											1 655,85
6236 Catalogues et imprimés		351,00											351,00
6238 Divers		3 039,90											3 039,90
62878 A d'autres organismes		55 076,53											55 076,53
6451 Cotisations à l'ur.s.s.a.f.		29,12											29,12
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux		3,71											3,71
6532 Frais de mission		33,92											33,92
6536 Frais de représentation du maire		273,80											273,80
Restes à réaliser au 31/12													

RECETTES		491 686,00											491 686,00
Réalisations (3)		491 686,00											491 686,00
74751 Gpf de rattachement		491 686,00											491 686,00
Restes à réaliser au 31/12													
SOLDE		201 415,66											201 415,66

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Réalisations (3)													
Restes à réaliser au 31/12													

RECETTES													
Réalisations (3)													
Restes à réaliser au 31/12													
SOLDE													

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 8
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT		

		Détail de la sous-fonction 81 Services urbains						sous-fonction 82 Aménagement urbain			Détail de la sous-fonction 82					Détail de la sous-fonction 83 Environnement					
(2)	Libellé	810 communs Services	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	821 Equipements annexes de voirie	822 Voirie communales et routes	823 Espaces verts verts urbains	824 Autres opérations d'aménagt urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif.de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL			

FONCTIONNEMENT																	
DEPENSES		283 876.00															283 876.00
Réalisations (3)		283 876.00															283 876.00
2281	Concours divers (collaborations...)	2 516.00															2 516.00
8574	Soutènements de fonctionnement aux associations	281 360.00															281 360.00
Restes à réaliser au 31/12																	

RECETTES																	
Réalisations (3)																	
Restes à réaliser au 31/12																	
SOLDE		-283 876.00															-283 876.00

INVESTISSEMENT																	
DEPENSES		3 068.84															3 068.84
Réalisations (3)		3 068.84															3 068.84
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification	3 068.84															3 068.84
Restes à réaliser au 31/12																	

RECETTES																	
Réalisations (3)																	
1311	Etat et établissements nationaux													8 793.94			8 793.94
1312	Regions													3 207.73			3 207.73
														5 496.21			5 496.21
Restes à réaliser au 31/12																	
SOLDE		-3 068.84												8 793.94			5 725.10

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: Ecarts d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES				IV	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE					
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE				A2.4	A2.4
A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 165)					

Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prestataire ou titulaire du contrat	Date d'émission ou date de modification (1)	Date du premier remb. (2)	Nominal (3)	Type de taux d'intérêt (4)	Taux fixe (5)	Taux actuel (6)	Précédents taux (7)	Profil des remboursements (8)	Précédents taux (9)	Catégorie d'emprunt (10)
163 Emprunts obligataires (total)											
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (total)											
1641 Emprunts en euros (total)											
1642 Emprunts en devises (total)											
1643 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de crédit de référence (total)											
165 Emprunts en euros (total)											
1651 Emprunts en devises (total)											
1652 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de crédit de référence (total)											
166 Dépôts et cautionnements reçus (total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)											
1671 Avances consenties du Trésor (total)											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)											
1673 Dettes pour M.E.T.P. et PDP (total)											
1674 Dettes envers localités-acqueducs (total)											
1675 Dettes envers localités-acqueducs (total)											
1676 Autres emprunts et dettes (total)											
168 Emprunts et dettes assimilés (total)											
1681 Autres emprunts (total)											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)											
1683 Autres dettes (total)											
TOTAL GENERAL											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs remboursements, inscrire la date de la dernière échéance.

(2) Nature des remboursements : A : origine, B : origine, C : origine, D : origine, E : origine, F : origine, G : origine, H : origine, I : origine, J : origine, K : origine, L : origine, M : origine, N : origine, O : origine, P : origine, Q : origine, R : origine, S : origine, T : origine, U : origine, V : origine, W : origine, X : origine, Y : origine, Z : origine.

(3) Nature des remboursements : A : origine, B : origine, C : origine, D : origine, E : origine, F : origine, G : origine, H : origine, I : origine, J : origine, K : origine, L : origine, M : origine, N : origine, O : origine, P : origine, Q : origine, R : origine, S : origine, T : origine, U : origine, V : origine, W : origine, X : origine, Y : origine, Z : origine.

(4) Montre le ou les types d'intérêt (ex. Euribor 3 mois).

(5) Taux réel du contrat.

(6) Montre le ou les types d'intérêt (ex. Euribor 3 mois).

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour fixe, X pour mixte à pourcentage.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A.1 (C) la classification des emprunts suit le type de la cotation IC33 (01/07/12 et 29 juin 2019 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Montre le ou les types d'intérêt (ex. Euribor 3 mois).

(10) Montre le ou les types d'intérêt (ex. Euribor 3 mois).

(11) Montre le ou les types d'intérêt (ex. Euribor 3 mois).

IV - ANNEXES	IV
METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS Délibération du 30 janvier 2008	A3

ETALEMENT DES AMORTISSEMENTS

Catégories d'immobilisations	Durées des amortissements
Immobilisations incorporelles	
Logiciels de bureautique	2 ans
Autres logiciels	5 ans
Immobilisations corporelles	
Voitures	5 ans
Mobilier	10 ans
Equipements électriques ou électroniques	7 ans
Equipements informatiques	5 ans
Equipements de télécommunication	5 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffres-forts	20 ans
Installations et appareils de chauffage	20 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Autres immobilisations	
Frais d'études, élaboration modification et révision des documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires privés	5 ans
Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics	15 ans
Divers	
Immobilisations corporelles et incorporelles dont la valeur unitaire est inférieure à 1 500 €	1 an

	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis cf. page 30 ci-avant	Durée (en années)	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		6 590,49	6 588,00		2,49
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		6 590,49	6 588,00		2,49
16	Emprunts et dettes assimilées (A)				
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Transferts entre sections = C + D		6 590,49	6 588,00		2,49
040	Reprises sur autofinancement antérieur (C) (1)	6 590,49	6 588,00		2,49
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	2 471,43	2 470,00		1,43
13912	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	4 119,06	4 118,00		1,06
Charges transférées (D) = E + F + G (1)					
Travaux en régie (E)					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
Dépenses	I	D001	IV
	6 588,00		6 588,00

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (2)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(2) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a+b+c+d		45 833,54	44 855,25		978,29
Ressources propres externes (a) (2)		13 589,00	13 588,71		0,29
10222	FCTVA	13 589,00	13 588,71		0,29
10223	TLE				
10224	Versement au titre du P.L.D.				
10225	Participation pour dépassement du COS.				
10228	Autres fonds globalisés				
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transférables				
165	Dépôts et cautionnements				
261	Titres de participation				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c) (1)		32 244,54	31 266,54		978,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modification	25 968,54	24 990,54		978,00
28051	Concessions et droits similaires	6 276,00	6 276,00		
021	Virement de la section de fonctionnement (d)				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	44 855,25	246 808,97		291 664,22

	Montant
Dépenses financières	IV 6 588,00
Recette financières	V 291 664,22
Solde (recettes - dépenses)	VI= V - IV (3) 285 076,22
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3) 285 076,22
Résultats hors charges transférées	V-(II + D001)

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(6) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - SORTIES	A10.2

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATION

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
	Réception d'une version définitive de l'évaluation pour approbation du projet dans le cadre du marché n°4/2012 portant étude environnementale du projet de SCoTAM	3 068,84	306,00	10
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		3 068,84	306,00	

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisition à titre onéreux							
Acquisition à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM+RAR N-1)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5

A10.4 - ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.5 - ETAT DES SORTIES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Acquisition à titre onéreux							
Acquisition à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

B – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestation en nature
Personne de droit privé		
Associations		
Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM)	281 360,00	
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personne de droit public		
Etat		
Régions		
Départements		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC ...)		
Autres		
TOTAL GENERAL	281 360,00	

IV - ANNEXES

C – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014			C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché	A	1	0,5	1,5	0	2	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingenieur	A	1	0,8	1,8	1	1	2
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	1,3	4,3	2	3	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présente toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014			C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Attaché	A	ADM	IB 423		3-2	
Attaché	A	ADM	IB 379		3-2	
Ingénieur	A	TECH	IB 379		3-2	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité
 3-b : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité

qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A/ Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015 (Année 2015)	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015 (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
Néant	

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'un part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	336 423,51	9 656,84		326 766,67
RECETTES	336 423,51	300 458,16		35 965,35
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	686 501,80	605 412,88		81 088,92
RECETTES	686 501,80	686 499,31		2,49

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles,,régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	336 423,51	9 656,84		326 766,67
RECETTES	336 423,51	300 458,16		35 965,35
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	686 501,80	605 412,88		81 088,92
RECETTES	686 501,80	686 499,31		2,49
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 022 925,31	615 069,72		407 855,59
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 022 925,31	986 957,47		35 967,84

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(1) Y compris les rattachements.

5 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. Isite des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

Néant

2 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

Néant

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

SITUATION ANTICIPEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Imputation	Budget Primitif 2014	Budget Total 2014	Réalisé 2014
SECTION D'INVESTISSEMENT			
040 13911 D2 subv d'inv transférées au cpte résultat	2 471,43	2 471,43	2 470,00
040 13912 D2 subv d'inv transférées au cpte résultat	4 119,06	4 119,06	4 118,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	-6 590,49	-6 590,49	-6 588,00
20 202 D1 Frais d'études, d'élaboration, de modifi	82 024,05	329 833,02	3 068,84
20 Immobilisations incorporelles -sauf 204	-82 024,05	-329 833,02	-3 068,84
TOTAL Dépenses	-88 614,54	-336 423,51	-9 656,84
001 001 R1 Solde d'exécution section d'inv. Reporté	0,00	246 808,97	0,00
001 Solde d'exécution section d'inv. Reporté	0,00	246 808,97	0,00
040 2802 R2 Frais d'études, d'élaboration, de modifi	24 968,54	25 968,54	24 990,54
040 28051 R2 Concessions et droits similaires	6 276,00	6 276,00	6 276,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	31 244,54	32 244,54	31 266,54
10 10222 R1 F.C.T.V.A.	13 589,00	13 589,00	13 588,71
10 Dotations, fonds divers et réserves	13 589,00	13 589,00	13 588,71
13 1311 R1 Etat et établissements nationaux	6 356,00	6 356,00	3 297,73
13 1312 R1 Régions	10 593,00	10 593,00	5 496,21
13 1321 R1 Etat et établissements nationaux	26 832,00	26 832,00	0,00
13 Subventions	43 781,00	43 781,00	8 793,94
TOTAL Recettes	88 614,54	336 423,51	53 649,19
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00	43 992,35
011 6064 D1 Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	110,40
011 6132 D1 Locations immobilières	5 000,00	2 500,00	0,00
011 6135 D1 Locations mobilières	3 000,00	3 006,00	3 006,00
011 616 D1 Primes d'assurance	630,00	630,00	538,09
011 6185 D1 Frais de colloques et séminaires	1 500,00	1 500,00	768,97
011 6225 D1 Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	600,00	337,67
011 6226 D1 Honoraires	25 500,00	36 423,47	15 829,00
011 6231 D1 Annonces et insertions	7 500,00	10 000,00	6 722,54
011 6232 D1 Fêtes et cérémonies	2 000,00	2 000,00	1 655,85
011 6236 D1 Catalogues et imprimés	10 000,00	865,31	351,00
011 6238 D1 Divers	7 000,00	7 000,00	3 039,90
011 6281 D1 Concours divers (cotisations...)	2 600,00	2 600,00	2 516,00
011 62878 D1 A d'autres organismes	40 000,00	55 076,53	55 076,53
011 6288 D1 Autres services extérieurs	3 300,00	3 294,00	0,00
011 Charges à caractère général	-110 130,00	-126 995,31	-89 951,95
012 6216 D1 personnel affecté par le GFP de rattachement	217 670,00	0,00	0,00
012 6218 D1 Autre personnel extérieur	0,00	221 670,00	202 493,84
012 6451 D1 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50,00	50,00	29,12
012 6458 D1 Cotisations aux autres organismes sociaux	30,00	30,00	3,71
012 Charges de personnel et frais assimilés	-217 750,00	-221 750,00	-202 526,67
042 6811 D2 Dotations aux amortissements des immobil	31 244,54	32 244,54	31 266,54
042 Op. ordre transfert entre sections (F)	-31 244,54	-32 244,54	-31 266,54
65 6532 D1 Frais de mission	23 871,95	23 871,95	33,92
65 6536 D1 Frais de représentation du maire	280,00	280,00	273,80
65 6574 D1 Subventions de fonctionnement aux associ	115 000,00	281 360,00	281 360,00
65 Autres charges de gestion courante	-139 151,95	-305 511,95	-281 667,72
TOTAL Dépenses	-498 276,49	-686 501,80	-605 412,88
002 002 R1 Deficit/Excédent reporté	0,00	188 225,31	0,00
002 Deficit/Excédent reporté	0,00	188 225,31	0,00
042 777 R2 Quote-part des subventions d'investissem	6 590,49	6 590,49	6 588,00
042 Op. ordre transfert entre sections (F)	6 590,49	6 590,49	6 588,00
74 74751 R1 GFP de rattachement	491 686,00	491 686,00	491 686,00
74 Dotations et participations	491 686,00	491 686,00	491 686,00
TOTAL Recettes	498 276,49	686 501,80	498 274,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	-107 138,88

Fait à Metz, le

13 JAN. 2015

Le Trésorier Comptable
Rémy STOLTZ

Le Président du Syndicat mixte du SCOTAM
Henri HASSER



ETAT DES RATTACHEMENTS 2014
BORDEREAU DE MANDATEMENT N° 35

Bordereau	Mandat	Date valid	Chap.	Compte	Fonction	Mandats annulation-réduction 2015	Code Tiers		Libellé	Date de serv. fait	Montant ordonnancé
							Mouvement/ligne				
35	66	31-12-2014	011	6135	020	Bord. 1 Mandat 1	METZ METRO 14RATD0001/ 1		Cte d'Agglo.de Metz Metropole PRESTATIONS INFORMATIQUES DCS(RATTACH.)	31-12-2014	3.552,00
Total du mandat											3.552,00
Total du bordereau											3.552,00
Total général des bordereaux édités											3.552,00

REPORT DES INVESTISSEMENTS 2014 SUR 2015

BUDGET PRINCIPAL 2014

DEPENSES

Imputation						LIBELLE	MONTANT REPORTE
Chap.	Art.	Fonct.	Sce	Divers	Sens		
						Néant	
Total Dépenses							0,00 €

Arrêté à la somme de zéro euro en dépenses.

RECETTES

Imputation						LIBELLE	MONTANT REPORTE
Chap.	Art.	Fonct.	Sce	Divers	Sens		
						Néant	
Total Recettes							0,00 €

Arrêté à la somme de zéro euro en recettes.

Fait à Metz, le 31 décembre 2014



Le ~~Comptable~~ du Trésor,

R. STOLTZ

Le Président du Syndicat mixte du SCoTAM



Henri LAM

00300 - SCOTAM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

R. STOLIZ

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	336 423,51	686 501,80	1 022 925,31
Titres de recettes émis (b)	53 649,19	498 274,00	551 923,19
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	53 649,19	498 274,00	551 923,19
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	336 423,51	686 501,80	1 022 925,31
Mandats émis (f)	9 656,84	802 712,88	812 369,72
Annulations de mandats (g)	0,00	197 300,00	197 300,00
Dépenses nettes (h = f - g)	9 656,84	605 412,88	615 069,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	43 992,35		
(h - d) Déficit		107 138,88	63 146,53



RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	246 808,97	0,00	43 992,35	0,00	290 801,32
Fonctionnement	188 225,31	0,00	-107 138,88	0,00	81 086,43
TOTAL I	435 034,28	0,00	-63 146,53	0,00	371 887,75
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	435 034,28	0,00	-63 146,53	0,00	371 887,75

52

**IV – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES
CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES**

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation		 %	 %	 %		 %
TFPB		 %	 %	 %		 %
TFPNB		 %	 %	 %		 %
CFE		 %	 %	 %		 %
TOTAL		 %				 %

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 50
 Nombre de membres présents 33
 Nombre de suffrages exprimés 33
 VOTES : Pour 33
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 28/04/2015

Présenté par Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCoTAM (1),
 A Metz, le 12/05/2015
 Le Président du Syndicat mixte du SCoTAM (1),

Délibéré par le Comité syndical (2), réunion en session ordinaire.
 A Metz, le 12/05/2015

Les membres du Comité syndical, feuille d'émargement ci-jointe (2)

Certifié exécutoire par Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCoTAM (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

19 MAI 2015

19 MAI 2015

19 MAI 2015
A Metz, le



(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Nombre de délégués élus au Comité Syndical : 50
Délégués présents : 33
Absents : 17

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 28 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 mai 2015

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point n°5 – Compte de gestion de l'exercice 2014

Rapporteur : Monsieur HASSER

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1, L.5211-1, L.1612-12 et L.2121-31,

CONSIDÉRANT que le Compte de gestion établi par le Trésorier Principal de Metz Municipale est conforme au Compte Administratif de l'exercice 2014,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APRES l'avoir entendu et débattu,

ARRETE le Compte de Gestion du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine relatif à l'exercice 2014 et établi par le Trésorier Principal de Metz Municipale,

CONSTATE la conformité de ce Compte de Gestion avec le Compte Administratif correspondant.

Pour extrait conforme
Metz, le
Le Président

19 MAI 2015



Monsieur Henri HASSER

00300 – SCOTAM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	336 423,51	686 501,80	1 022 925,31
Titres de recettes émis (b)	53 649,19	498 274,00	551 923,19
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	53 649,19	498 274,00	551 923,19
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	336 423,51	686 501,80	1 022 925,31
Mandats émis (f)	9 656,84	802 712,88	812 369,72
Annulations de mandats (g)	0,00	197 300,00	197 300,00
Dépenses nettes (h = f - g)	9 656,84	605 412,88	615 069,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	43 992,35		
(h - d) Déficit		107 138,88	63 146,53

00300 -SCOTAM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	246 808,97	0,00	43 992,35	0,00	290 801,32
Fonctionnement	188 225,31	0,00	-107 138,88	0,00	81 086,43
TOTAL I	435 034,28	0,00	-63 146,53	0,00	371 887,75
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	435 034,28	0,00	-63 146,53	0,00	371 887,75

Nombre de délégués élus au Comité Syndical : 50
Délégués présents : 33
Absents : 17

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 28 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 mai 2015

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point n°6 – Affectation des résultats de l'exercice 2014

Rapporteur : Monsieur HASSER

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine faisant apparaître les résultats suivants :

- La section d'investissement affiche un excédent global de 43 992,35 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2013 de 246 808,97 € soit un total de **290 801,32 €** ;
- La section de fonctionnement présente un déficit global de -107 138,88 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2013 de 188 225,31 € soit un total de **81 086,43 €** ;
- D'où un résultat global de clôture excédentaire de **371 887,75 €**.

VU l'absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes, d'où un résultat cumulé de **371 887,75 €** conforme aux reprises effectuées, section par section, au Budget Primitif de l'année 2015.

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats cumulés suivants :

- En section d'investissement pour un montant total de **290 801,32 €** ;
- En section de fonctionnement pour un montant total de **81 086,43 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de **81 086,43 €** en report à nouveau en section de fonctionnement.

PREND ACTE que ces deux excédents ont fait l'objet d'une reprise section par section lors du vote du Budget Primitif de l'année 2015 en date du 5 février 2015.

Pour extrait conforme

Metz, le
Le Président



19 MAI 2015

Monsieur Henri HASSER

Nombre de délégués élus au Comité Syndical : 50
Délégués présents : 34
Absents : 16

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 28 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 mai 2015

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point 7 – Avis sur les projets de mise à jour des SDAGE Rhin-Meuse et des programmes de mesures associés ainsi que sur les projets de PGRI Rhin-Meuse

Rapporteur : Monsieur HASSER

Exposé des motifs

VU le Code de l'environnement,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.111-1-1 et L.122-1-13,

VU le courrier du Préfet de la Région Lorraine, Préfet Coordonnateur du Bassin Rhin-Meuse et du Président du Comité de bassin Rhin-Meuse sollicitant l'avis du Syndicat mixte du SCoTAM sur les projets de mise à jour des SDAGE Rhin-Meuse et des programmes de mesures associés ainsi que sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation Rhin-Meuse, validés en Comité de bassin le 5 décembre 2014,

CONSIDERANT :

- les impacts actuels et à venir du changement climatique,
- les enjeux en matière de santé et de sécurité des biens et des personnes sur le territoire du SCoTAM au regard de l'état des eaux superficielles et souterraines et des risques d'inondation,
- la démarche d'aménagement et de développement durables portée par le SCoTAM et notamment les cibles 2.6, 3.1, 3.2, 6.3, 6.5, 6.9, 6.10, 6.12, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5 du Document d'Orientation et d'Objectifs,
- la compatibilité du SCoTAM avec le premier cycle du SDAGE (2010-2015),

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

SOULIGNE :

- le caractère ambitieux et réaliste du SDAGE 2016-2021, actualisé selon la faisabilité technique, la faisabilité économique et le temps de réponse des milieux,

- le besoin d'actions de communication auprès des collectivités locales et du grand public sur les enjeux du SDAGE et du PGRI,

CONSTATE la nécessité de réaliser des études complémentaires pour enrichir les cibles existantes dans le SCoTAM, voire les compléter par de nouvelles cibles, afin de prendre pleinement en considération la gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques et du risque d'inondation dans la planification territoriale,

SOLICITE un travail partenarial étroit, technique et financier avec les porteurs des SDAGE et PGRI Rhin-Meuse,

NONOBTANT la difficulté, à ce stade, d'identifier précisément les effets du SDAGE et du PGRI sur les projets portés par les collectivités,

EMET un **avis favorable** sur les projets de mise à jour des SDAGE Rhin-Meuse et des programmes de mesures associés ainsi que sur les projets de Plan de Gestion des Risques d'Inondation Rhin-Meuse.

Pour extrait conforme
Metz, le
Le Président



19 MAI 2015

Monsieur Henri HASSER